



## Procédure de qualification MP et CFC (dès session 2017/18)

### Calcul des notes pour la maturité professionnelle (0.1)

Type de branche	Branches	Notes d'expérience (0.5)	Examens (Ex) (0.5)	Notes de branche (0.5)	Coef.	
Fondamentales	Français	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	L1	(é + o) / 2	$(L1 + Ex) / 2$	1/9
	Allemand	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	L2	(é + o) / 2	$(L2 + Ex) / 2$	1/9
	Anglais	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	L3	(é + o) / 2	$(L3 + Ex) / 2$	1/9
	Mathématiques	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	Math	é	$(Math + Ex) / 2$	1/9
Spécifiques	Finances et comptabilité	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	FC	é	$(FC + Ex) / 2$	1/9
	Economie et droit	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	EED	é	$(EED + Ex) / 2$	1/9
Complémentaires	Histoire et institutions politiques	$(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6$	His		His	1/9
	Technique et environnement	$(S1+S2+S3+S4) / 4$	Tec		Tec	1/9
Travail interdisciplinaire					$(TIB + TIP) / 2$	1/9

(é = écrit et o = oral)

#### Arrondis

La note semestrielle est exprimée en notes entières ou en ½ notes

La note d'expérience (moyenne des notes semestrielles) est arrondie en notes entières ou en ½ notes

La note d'examen est arrondie en notes entières ou en ½ notes

La note de branche s'il n'y a pas d'examen est la note d'expérience

La note de branche s'il y a examen est la moyenne arithmétique (arrondie en notes entières ou en ½ notes) entre la note d'expérience et la note examen

La note globale MP est arrondie au dixième

## Calcul des notes pour le CFC Partie école (0.1)

Branches	Notes d'expérience (0.5)		Examens (Ex) (0.5)	Notes de branche (0.1; sauf pour L1, L2, L3)	Coef.
<b>ICA</b>	(S1+S2+S3+S4+S5+S6) / 6	<b>ICA</b>	écrit	(ICA + é) / 2	1/8
<b>E &amp; S 1</b> Examens « finances et comptabilité » et « économie et droit »				Moyenne, arrondie à la première décimale, des notes d'examen MP « finances et comptabilité » et « économie et droit »	2/8
<b>E &amp; S 2</b> Notes d'expérience « finances et comptabilité » et « économie et droit »				Moyenne, arrondie à la première décimale, des notes d'expérience MP « finances et comptabilité » et « économie et droit »	1/8
<b>Français (L1)</b>				Reprise MP, sans changement de l'arrondi (0.5)	1/8
<b>Allemand (L2)</b>				Reprise MP, sans changement de l'arrondi (0.5)	1/8
<b>Anglais (L3)</b>				Reprise MP, sans changement de l'arrondi (0.5)	1/8
<b>Travaux de projet :</b> Approfondir et relier (A&R) et Travail Autonome (TA)*				(A&R + TA) / 2	1/8

\* La moyenne, arrondie à une note entière ou à une demi-note, des 3 modules effectués constitue la note A&R. La note de branche « Travaux de projet », arrondie à la première décimale, est composée à part égales des notes A&R et TA.

**Arrondis:** idem MP, sauf pour la note de branche (cf. colonne "Notes de branche")

## Calcul des notes pour le CFC Partie entreprise (0.1)

Branches	Notes de branche (0.5)	Coef.
<b>Note d'expérience de la partie entreprise</b>		
- 2 STA (Situation de travail et d'apprentissage)	$(STA1 + STA2 + CC-PPI + UF) / 4$	1/2
- 1 CC-PPI (note de contrôle des compétences dans le cadre des PPI)		
- 1 UF (unité de formation dans le cadre du stage de longue durée)		
<b>Pratique professionnelle écrit</b>	<b>Examen écrit</b>	1/4
<b>Pratique professionnelle oral</b>	<b>Examen oral</b>	1/4

Bases légales :

- > MP
  - > Ordonnance fédérale du 24 juin 2009 sur la maturité professionnelle fédérale
  - > Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle du 18 décembre 2012
- > CFC
  - > Ordonnance du SEFRI du 26 septembre 2011 sur la formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce avec CFC (orfo)
  - > Plan de formation employé-e de commerce CFC du 21 novembre 2014
- > Reprise des notes MP : art. 44 orfo